



## Assurance de la copropriété

Par **Clairabelle**, le 10/03/2017 à 18:57

Bonjour,

Suite à une cloison d'appartement effondrée par un tiers et donnant sur la cage d'escalier de l'immeuble, le syndic bénévole ne veut pas déclarer le sinistre à la compagnie d'assurance de l'immeuble.

Quels sont les moyens à ma disposition pour contraindre le syndic ?

Merci.

Par **chaber**, le 10/03/2017 à 19:13

bonjour

Quelles sont les causes du sinistre?

L'auteur est-il connu?

Il faudrait connaître les CG du contrat d'assurances

Par **Clairabelle**, le 10/03/2017 à 19:19

Les auteurs ne sont pas nommément connus. Ils s'agit soit d'ouvriers travaillant dans l'immeuble pour le syndic bénévole. Celui-ci ne veut pas nous donner le nom. Soit de personnes rentrées illégalement dans l'appartement dont on ne connaît pas non plus

l'identité.

Nous ne pouvons avoir les CG de l'assurance étant donné que le syndic ne veut pas nous donner le nom et les coordonnées de l'assurance.

Par **Tisuisse**, le 11/03/2017 à 08:23

Bonjour,

Vous êtes qui par rapport à cet immeuble ? une copropriétaire ou une locataire ?  
En quoi ce sinistre vous touche-t-il ?

Par **Clairabelle**, le 11/03/2017 à 12:58

Bonjour,

Je suis copropriétaire.

Par **Tisuisse**, le 11/03/2017 à 13:26

Donc, toute cette affaire a dû être soumise à l'ordre du jour d'une Assemblée Générale, non ?